

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL,
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

96-350 du 2 AOUT 1996

SECRET N° MTEPSS-DGFP-DC

Portant révision de la situation administrative de Monsieur OHVANQUIGA (Jean Pierre) Administrateur en Chef de 2° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

ISAS :

D.G.B.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant reforme du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MFP du 9 Mai 1962, fixant le gime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 let 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant statut commun de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF) ;
(/u le décret n° 67/450/FP/BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements, notamment en ses articles 1 & 2 ;
(/u le décret n° 95/25 du 22 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, MEMBRES du Gouvernement ;
(/u le décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation administrative ou de tout autre promotion ;
(/u les décrets de révision de situation administrative et de promotion n°s :

- 83/577/MTPS-DGTFP-DFP du 7 Juillet 1983 ;
- 84/917/MTEPFPSS-DGTFP-DFP-SAV du 19 Octobre 1984 ;
- 86/563/MTEPFPSS-SGFP-DGCPCE du 28 Avril 1986 ;
- 89/230/MTSSJ-DGFP-DGCPCE du 24 Mars 1989 ;
- 93/060/MFPRA-DGFP-DGCA du 19 Mars 1993 ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 26 Juin 1958 fixant le régime sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 291/RN.UG.SG du 25 Juillet 1995 transmettant le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 23 Juillet 1995 ;

SECRET :

ARTICLE 1er : La situation administrative de Monsieur OUVANGUIGA (Jean Pierre) Administrateur en Chef de 2^e échelon des cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers (SAF) Administration Générale) en service dans la Région du Niari, est révisée selon le tableau ci après :

ANCIENNE SITUATION

Catégorie A, hiérarchie I

Grade inférieur

- Titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées, délivré par l'Université de Paris I Parithéon Sorbonne, est versé dans les cadres des services administratifs et financiers (SAF) (Administration Générale) est reclassé et nommé Administrateur de SAF de 4^e échelon, indice 1110 pour compter du 12 Juin 1979 ACC = néant (décret n° 83-577 MTPS-DGTFP-DFP du 17 Juillet 1983)

- Promu Administrateur de 4^e échelon indice 1110 pour compter du 16 Décembre 1983 (décret n° 84-917/MTF RFPSS/DGTFP/DFP du 19 Octobre 1984)

- Promu au 5^e échelon, indice 1190 pour compter du 16 Décembre 1986 (décret n° 86/563/MTF RFPSS-DGTFP-DGPCE du 28 Avril 1986)

- Promu au 6^e échelon indice 1300 pour compter du 16 Décembre 1988 (décret n° 89-230/MTSSJ/DGTFP/DGPCE du 24 Mars 1989).

GRADE SUPERIEUR

- Promu Administrateur en Chef de 2^e échelon indice 1680 pour compter du 16 Juin 1993 (décret n° 93/060/MFPA/DGTFP/DGCA du 19 Mars 1993).

NOUVELLE SITUATION

Catégorie A, hiérarchie I

Grade inférieur

- Titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées délivré par l'Université de Paris I Parithéon Sorbonne est versé dans les cadres des services administratifs et Financiers SAF (Administration Générale) est reclassé et nommé Administrateur de 4^e échelon, indice 1110 pour compter du 12 Juin 1979 ACC = Néant

- Promu Administrateur de 5^e échelon indice 1190 pour compter du 12 Juin 1981

- Promu au 6^e échelon indice 1300 pour compter du 12 Juin 1984

GRADE SUPERIEUR

- Promu Administrateur en Chef de 1^{er} échelon indice 1520 pour compter du 12 Juin 1987

- Promu Administrateur en Chef de 2^e échelon indice 1680 pour compter du 12 Juin 1990

- Promu au 3^e échelon indice 1820 pour compter du 12 Décembre 1992.

ARTICLE 2. - Conformément aux dispositions du Décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994, cette révision de situation ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera ~~publié~~ ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

BRAZZAVILLE, LE 2 AOUT 1996

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

- Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO

Le Ministre du Travail
de la Sécurité Sociale
et de la Fonction Publique,

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage, des Eaux et Forêts et
de la Pêche,

- Professeur Anaclét TSOMANEET

- Prosper KOYÉ

Le Ministre Délégué auprès du
Ministre de l'Economie et des
Finances, chargé du Budget et de
la Coopération des Régies.

AMPLIATIONS :

- J.O.R.C.....3
- DGFP-DGCA.....2
- DGFP-DC.....2
- DGFP.BST.....2
- DGB.....2
- DGCF.....1
- INTERESSE.....1
- REGION DU NIARI.....2
- DOSSIER.....3
- SGG.BC.....3

Le. Daniel ADAMO MATETA.